

AXE 1 ACTION N°1	ANIMER LES INSTANCES DU PLAN
CONSTATS	La multiplicité des partenaires et des enjeux du plan conduit à l'occasion de son renouvellement à réorganiser la mission de coordination et d'animation.
ENJEU(X)	L'animation vise notamment à dynamiser les partenariats afin d'améliorer la connaissance et le partage de l'information. Elle veille également à adapter les actions aux besoins des publics et des territoires. En permettant une observation et un suivi en continu du Plan, l'objectif est de renforcer les échanges entre les acteurs du Plan, dans une optique constante de connaissance des actions menées et des besoins observés.
OBJECTIF(S)	L'action a pour objectif d'observer l'évolution des enjeux sur le territoire, de coordonner les politiques publiques et l'évaluation des réalisations du plan.
DESCRIPTION DE L'ACTION	Assurer le travail du secrétariat du PDALHPD, coordonner un suivi tout au long du plan qui permet notamment de développer une vision globale du territoire et des outils d'analyse pertinents.
MODALITÉS DE RÉALISATION (organisation, moyens, financement)	<ul style="list-style-type: none"> → Schématiser les dispositifs labellisés qui concourent aux enjeux du plan selon les thématiques et les périmètres d'actions → Assurer une veille documentaire des enjeux analysés sur le territoire et des enjeux nationaux (études, rapports, évolutions réglementaires) → Déterminer une politique de communication des enjeux et des actions du PDALHPD (mise en ligne du document-cadre et des articles et documents de communication rédigés au fil du plan) → Compléter l'état des lieux par un diagnostic du territoire à mi-parcours (rédaction d'un cahier des charges pour le financement d'une étude, sous réserve des capacités financières) → L'évolution de la gouvernance sera mesurée au travers des actions sur l'offre, sur les attributions de logements et sur l'accompagnement et la complétude du bilan annuel.
PILOTE(S)	État/DRIHL75 A noter, le secrétariat du COREP est assuré par la mission PDALHPD-AVDL de la DRIHL75.
ÉCHÉANCIER	Tout au long du plan

AXE 1 ACTION N°2	ÉTABLIR UN BILAN ANNUEL D'EXÉCUTION ET DÉFINIR LA PROGRAMMATION DES ACTIONS DE L'ANNÉE SUIVANTE
CONSTATS	La multiplicité des partenaires et des enjeux du plan conduit à l'occasion de son renouvellement à réorganiser la mission de coordination et d'animation.
ENJEU(X)	L'animation vise notamment à dynamiser les partenariats afin d'améliorer la connaissance et le partage de l'information. Elle veille également à adapter les actions aux besoins des publics et des territoires. En permettant une observation et un suivi en continu du Plan, l'objectif est de renforcer les échanges entre les acteurs du Plan, dans une optique constante de connaissance des actions menées et des besoins observés.
OBJECTIF(S)	L'action a pour objectif d'observer l'évolution des enjeux sur le territoire, de coordonner les politiques publiques et d'évaluer les réalisations du plan.
DESCRIPTION DE L'ACTION	Assurer le travail du secrétariat du PDALHPD, coordonner un suivi tout au long du plan qui permet notamment de développer une vision globale du territoire et des outils d'analyse pertinents.
MODALITÉS DE RÉALISATION (organisation, moyens, financement)	<p>Mesurer la réalisation des objectifs via des indicateurs de résultats fiables et représentatifs</p> <p>Mesurer les effets des actions mises en œuvre</p> <p>Faciliter l'écriture du prochain Plan à mi-parcours, par la définition de nouveaux objectifs construits en fonction des apports des bilans précédents et des résultats des initiatives d'animation</p> <p>→ Développer une approche fonctionnelle et collaborative entre la mission PDALHPD, et le chargé de mission mixité sociale de la DRIHL75 et le coordinateur LDA de la Ville (régularité des échanges, comitologie, méthodologie)</p> <p>→ Développer des passerelles entre la mission PDALHPD et les instances de la CCAPEX et du PPLHI pour suivre les thématiques des axes non-opérationnels</p> <p>→ Porter à connaissance et mettre en valeur certaines actions suivies annuellement dans la charte parisienne PEX et le Plan pluriannuel du PPLHI</p> <p>→ Modéliser un tableau de bord</p> <p>→ Présenter un bilan annuel d'exécution du plan lors d'un COREP</p>
PILOTE(S)	État/DRIHL75
ÉCHÉANCIER	Bilan annuel à présenter en COREP au cours du 1 ^{er} semestre de chaque année du plan

AXE 1 ACTION N°3	ANIMATION DE JOURNÉES THÉMATIQUES / SÉMINAIRES SUR LES SUJETS PORTÉS PAR LE PLAN
CONSTATS	L'animation du plan est un élément central du PDALHPD, il a pour fonction de construire une base de travail commune en s'adaptant à la réalité du territoire.
ENJEU(X)	Approfondir les échanges afin de développer une culture partagée autour des besoins en hébergement et en logement, et de créer une dynamique partenariale autour des constats réalisés.
OBJECTIF(S)	Développer le réseau de partenaires du plan Améliorer la collaboration entre les acteurs du plan afin d'aboutir à la réalisation des objectifs Partager les bonnes pratiques
DESCRIPTION DE L'ACTION	L'organisation annuelle de plusieurs événements promouvant l'animation du plan
MODALITÉS DE RÉALISATION (organisation, moyens, financement)	<ul style="list-style-type: none"> → Identification et participation à des événements labellisés par le plan → Organisation d'ateliers, conférences ou séminaires sur toutes les thématiques du plan → Mobilisation des acteurs sur les événements à venir autour des thématiques du plan → Développement d'une méthodologie d'animation → Rédaction et diffusion des comptes-rendus des différents événements, analyse et capitalisation des échanges, des solutions et des bonnes pratiques, notamment dans le cadre du bilan annuel d'exécution présenté lors d'un COREP
PILOTE(S)	État/DRIHL75
ÉCHÉANCIER	Tout au long du plan

AXE 2 ACTION N°1	AMÉLIORER L'OFFRE DE LOGEMENT ACCESSIBLE ET D'HÉBERGEMENT
CONSTATS	<p>Selon le bilan SRU au 1er janvier 2021, 260 563 logements sociaux étaient en service à Paris, soit 22,45 % des résidences principales. En application de l'article 55 de la loi SRU, le taux de logement sociaux rapporté aux résidences principales doit atteindre 25 %.</p> <p>NB : Paris poursuit un quadruple objectif : accroître le nombre de ses logements sociaux pour atteindre le seuil fixé par la loi SRU, mieux les répartir sur son territoire, produire des logements familiaux en rapport avec la demande parisienne et diversifier l'offre locative au sein d'un même immeuble pour en garantir la mixité sociale.</p> <p>Des besoins existent dans tous les arrondissements et la mixité sociale contribue à la qualité de vie des quartiers. Aujourd'hui, les logements sociaux sont concentrés à près de 50 % dans trois arrondissements : les 13^e, 19^e et 20^e arrondissements.</p> <p>À Paris sont actuellement hébergés chaque soir près de 50 000 personnes. Ces ménages sont pris en charge par le dispositif d'hébergement financé par l'État. Le parc d'hébergement pérenne dispose d'un peu plus de 19 000 places de droit commun (urgence, stabilisation et insertion). Près de 23 000 places en hôtel ont été mobilisées en 2020 (+10 % depuis 2019 en lien direct avec la crise sanitaire). L'ensemble du dispositif est complété par 2 000 places en capacité supplémentaire (dont la mobilisation de places en intercalaires) au titre de la campagne hivernale 2020-2021.</p> <p>Au regard de l'ensemble des besoins et de la forte sollicitation du dispositif d'hébergement, ce parc d'hébergement pérenne est complété d'une part par un dispositif hôtelier et d'autre part par un dispositif temporaire d'hébergement, notamment en période hivernale. Lors de la mobilisation lors de la Nuit de la Solidarité du 25 au 26 mars 2021 (dispositif de recensement des populations sans-abri à Paris), 2 785 personnes en situation de rue ont été décomptées. Le financement de places d'hébergement d'urgence augmente mais peine à répondre à une demande toujours croissante de prise en charge. Les Services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) sont confrontés à une saturation des places qu'ils peuvent attribuer.</p>
ENJEU(X)	<p>L'enjeu est d'incarner les ambitions de l'acte II de la stratégie « logement d'abord » en fluidifiant les parcours d'accès au logement. La fluidité résulte d'un recentrage des efforts des acteurs du logement sur le parcours résidentiel du ménage dans son ensemble afin de favoriser entre autres la dynamique « logement d'abord » mais aussi le développement de l'offre locative et l'harmonisation des pratiques d'attribution.</p> <p>Pour répondre à la multiplicité des besoins en logement des ménages les plus modestes, les objectifs de développement de l'offre doivent être diversifiés. Il s'agit de disposer d'une gamme complète de solutions de logements accessibles pour répondre au mieux aux besoins des publics cibles du plan.</p>
OBJECTIF(S)	<p>Approfondir la connaissance des mécanismes permettant de mieux réguler l'offre et de favoriser la meilleure adéquation possible entre l'offre et la demande.</p> <p>Agir plus spécifiquement en développant une offre adaptée aux publics défavorisés, dans une logique de logement d'abord</p>
DESCRIPTION DE L'ACTION	<p>Afin d'apprécier la réponse apportée pour l'accès au logement pour les publics défavorisés, il convient de suivre régulièrement des indicateurs de tension entre le développement de l'offre locative et locative adaptée et les besoins des ménages prêts au logement et des publics hébergés ou en demande d'hébergement. Ce suivi a pour objectif d'aider à identifier les leviers d'actions à engager.</p>
MODALITÉS DE RÉALISATION (organisation, moyens, financement)	<p>Agréments des nouveaux logements sociaux dans le cadre des financements, notamment de l'État et de la Ville, définis par la convention DAP.</p> <p>→ Contribuer à l'analyse des besoins liés aux publics cibles du plan à l'occasion du diagnostic de renouvellement de la DAP</p> <p>→ Contribuer à l'intégration des besoins des publics défavorisés dans le calibrage de la DAP 2023-2028 (Définir/suivre un objectif minimum de production de logements très sociaux)</p> <p>→ Favoriser le développement des opérations innovantes et expérimentales visant la mixité sociale dans les arrondissements</p> <p>→ Développer une stratégie cohérente (par rapport aux objectifs de logement de l'action 2) de développement des dispositifs incitant les propriétaires bailleurs privés à s'engager dans le conventionnement social de leur logement (Louez Solidaire ou conventionnement ANAH)</p> <p>→ Favoriser l'accès au logement des publics autonomes (PAL) actuellement en structures d'hébergement ou en situation de rue</p> <p>→ Développer l'offre de logement pour accompagner et compléter les efforts dédiés au logement des publics cibles du plan, notamment dans le parc privé</p>
PILOTE(S)	Ville de Paris/ DLH et DSOL
ÉCHÉANCIER	échéance du PDALHPD

INDICATEUR(S) DE MOYEN	<p>Logement Nombre de logements sociaux au sens de financements agréés (données très accessibles) ou mis en service (inclut les conventionnements sans agrément) Par type de financement (PLS, PLUS, PLAI, PLAI adapté) Part de l'offre nouvelle dans le total (avec distinction hors ANRU et hors QPV) Part du développement de l'offre hors arrondissements supérieurs à 25 % (à comparer à l'état initial en stock) Autre indicateur : nombre de ménages LDA relogés et part dans les attributions</p> <p>Hébergement Indicateur à définir : développement de l'offre par catégorie</p>
précisions sur l'indicateur	<p>Logement Type de donnée : financements agréés (cf. DAP ou indicateur PP1 des Conventions d'Utilité Sociale signées par l'État et les bailleurs sociaux)</p> <p>Source des données : SISAL / suivi DAP 2017-2022 Valeur de référence : moyenne des 3 années antérieures à l'entrée en vigueur du PDALHPD ou moyenne annuelle de l'objectif triennal SRU ? Géographie des données : par arrondissement</p> <p>Hébergement à définir (ce qui nécessite une catégorisation harmonisée des types de structures)</p>
producteur(s) de la donnée	<p>Logement : DRIHL 75/ SHRU - Ville de Paris/DLH Hébergement : DRIHL 75/ SAH</p>
fréquence de mise à jour	Annuelle
échéance	Au 31 décembre de l'année N
décalage de production des données	premier trimestre de l'année N+1

INDICATEUR(S) DE SUIVI/RÉSULTAT	<p>Logement Evolution de la demande de logement social rapportée au nombre d'attributions de logements sociaux. Taux de ménages sous plafonds PLAI logés dans des logements de type PLUS ou PLS</p> <p>Hébergement Suivi de la part des ménages dont la durée d'occupation dans les structures excède les durées de référence (enjeux de fluidité). Evolution des demandes non pourvues au 115 (Taux de chute)</p>
précisions sur l'indicateur	Rapport entre la demande et les attributions : données SNE
producteur(s) de la donnée	DRIHL 75/ SHRU et SL - Ville de Paris/DLH et DSOL
fréquence de mise à jour	Annuelle
échéance	Au 31 décembre de l'année N
décalage de production des données	premier trimestre de l'année N+1

AXE 2 ACTION N°2	AMÉLIORER L'ACCÈS DES PUBLICS PRIORITAIRES
CONSTATS	À Paris sont actuellement hébergés chaque soir près de 50 000 personnes. Ces ménages sont pris en charge par le dispositif d'hébergement financé par l'État. Près de 5 000 dossiers de ménages sont reconnus DALO chaque année. En 2020, 1 352 ménages prioritaires ont été labellisés au titre de l'Accord Collectif départemental et 694 relogements ont été comptabilisés.
ENJEU(X)	Paris centralise de nombreux enjeux de relogement des publics prioritaires, entre les populations hébergées, les ménages reconnus DALO et les différentes situations d'urgence qui s'additionnent à une offre de logement limitée, l'accès au logement pour les publics prioritaires est un enjeu majeur du PDALHPD.
OBJECTIF(S)	L'articulation des attributions de logement est une priorité, avec l'objectif de désengorger les dispositifs d'hébergement d'urgence et de formaliser la politique du logement d'abord sur le territoire. Certains ménages dont la situation est complexe nécessitent des propositions de relogement adéquates (handicap, accompagnement dans l'insertion, santé mentale...). L'objectif de cette action est de répondre de manière plurielle à ces thématiques.
DESCRIPTION DE L'ACTION	L'action aura pour fonction, à partir d'un travail collaboratif et transversal, d'identifier les problématiques récurrentes dans l'accès au relogement des publics cibles du plan, notamment les publics hébergés ou à la rue, et de faire émerger des propositions visant à renforcer les mécanismes d'attribution de logements sociaux au profit de ces publics.
MODALITÉS DE RÉALISATION (organisation, moyens, financement)	S'agissant du droit commun, un groupe de travail échangera sur la meilleure prise en compte des publics DALO/prioritaires par les réservataires et attributaires via la cotation et les objectifs fixés dans la convention parisienne d'attribution. NB : ce travail est à articuler avec l'atelier PPGDID sur la cotation et les dispositifs spécifiques. → Identifier et réaliser une typologie des différents viviers → Capitaliser les sources de données permettant de constituer un ensemble catégorisant les publics cibles du plan → Mettre en évidence le lien entre les travaux engagés dans le cadre de la convention parisienne d'attribution, les travaux en cours sur la cotation unique, et les objectifs du plan pour optimiser le cadre des politiques d'attribution → Lancer un programme de travail pour une meilleure analyse du relogement des publics prioritaires (analyse des données sur l'offre de logement, sur l'évolution des publics cibles du plan, étude des baux signés, coût du logement/taux d'effort du ménage relogé)
PILOTE(S)	État/DRIHL75 – Ville de Paris
ÉCHÉANCIER	Tout au long du plan

INDICATEUR(S) DE MOYEN	Non concerné à ce stade
-------------------------------	-------------------------

INDICATEUR(S) DE SUIVI/RÉSULTAT	Indicateurs de la convention parisienne d'attribution Bilan de l'ARPP Bilan de la COMED Relogements des publics « cibles » (sans abri/habitat de fortune, hébergement généraliste, BPI, menacés d'expulsion)
précisions sur l'indicateur	Flux DALO : données COMED (entrées en flux et évolution du stock de demandeurs), Indicateurs de la convention parisienne d'attribution et suivi des labellisations / relogements ARPP
producteur(s) de la donnée	Conférence Parisienne du logement / COMED
fréquence de mise à jour	Annuelle
échéance	Au 31 décembre de l'année N
délaï de production des données	Au cours du premier trimestre de l'année N+1

AXE 3 ACTION N°1	MIEUX ARTICULER LES DISPOSITIFS AVDL ET ASLL
CONSTATS	Les dispositifs AVDL et ASLL sont de même nature et concernent des publics cibles très proches. Les conditions de déclenchement ne sont pas toujours bien connues des services prescripteurs.
ENJEU(X)	Les objectifs du 6e PDALHPD visent à garantir la cohérence, la continuité et la lisibilité des dispositifs d'accompagnement menés pour favoriser l'accès ou le maintien dans un logement. Des réflexions partagées sont nécessaires pour articuler les dispositifs AVDL et ASLL avec cohérence afin qu'ils proposent la réponse la plus adaptée aux besoins des bénéficiaires.
OBJECTIF(S)	Améliorer la connaissance mutuelle des deux dispositifs, de leurs critères d'accès et de leur circuit de déclenchement actuel ; partager les données d'activité et relatives au public accompagné afin d'en suivre l'évolution. Renforcer la communication auprès des services prescripteurs afin de favoriser la lisibilité des dispositifs. Sur la base d'un constat partagé, identifier des pistes d'évolution dans le périmètre d'intervention des deux dispositifs en explicitant, le cas échéant, le fléchage de l'accompagnement selon la situation particulière des ménages et leur parcours. → Objectif annexe : prévenir les ruptures d'accompagnement, veiller à une bonne articulation entre les intervenants.
DESCRIPTION DE L'ACTION	L'accompagnement social des ménages dans leur parcours résidentiel requiert l'élaboration d'une politique globale cohérente sur les dispositifs d'accompagnement, support des actions d'insertion par le logement.
MODALITÉS DE RÉALISATION (organisation, moyens, financement)	Création d'un groupe de travail (GT) « articulation AVDL et ASLL » Réalisation d'outils de communication à usage interne (Ville / DRIHL75) et à destination des prescripteurs → Répertorier les outils et les espaces utiles aux acteurs pour décloisonner leurs interventions, améliorer la coordination des acteurs. → Développer des actions structurantes pour favoriser la fluidité entre les dispositifs, qui prennent en compte les problématiques d'identification des ménages. → Identifier les besoins d'accompagnement actuellement non pourvus et regarder les perspectives d'évolution et de prise en charge de chacun des dispositifs. → Examiner les modalités d'orientation vers l'AVDL ou l'ASLL en fonction des besoins du ménage. → Rédiger un cahier des charges pour une analyse qualitative de l'existant ayant pour finalité une meilleure répartition des publics entre les deux dispositifs
PILOTE(S)	DRIHL75-SL / VILLE DE PARIS-DSOL
ÉCHÉANCIER	à mi-parcours

INDICATEUR(S) DE MOYEN	Réalisation d'un document exhaustif sur l'articulation AVDL et ASLL Diffusion d'outils à destination des TS/des structures concernées
précisions sur l'indicateur	Suivi des résultats des GT (nombre de réunions, production de fiches synthétiques) et arbitrage Ville/DRIHL75 des propositions relatives au cadrage des périmètres. Diffusion des outils et sensibilisation des structures partenaires (bailleurs sociaux, opérateurs/travailleurs sociaux, prescripteurs dont COMED,...)
producteur(s) de la donnée	Ville/État/instance labellisée du PDALHPD
fréquence de mise à jour	Annuelle
échéance	Au 31 décembre de l'année N
décalage de production des données	Au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année N+1

INDICATEUR(S) DE SUIVI/RÉSULTAT	Améliorer le suivi des publics des dispositifs AVDL et ASLL
précisions sur l'indicateur	A partir des bilans annuels AVDL et ASLL, suivi de l'évolution des caractéristiques des publics pris en charge par les deux dispositifs et de leurs parcours
producteur(s) de la donnée	Ville/État/instance labellisée du PDALHPD
fréquence de mise à jour	Annuelle
échéance	à mi-parcours
décalage de production des données	Au cours du premier trimestre de l'année N+1

AXE 3 ACTION N°2	ARTICULER LE PROTOCOLE AVDL-LDA ET LE DISPOSITIF ARPP
CONSTATS	Le protocole AVDL-LDA (dit protocole bailleurs) est un engagement à l'échelle de l'Île-de-France pour accélérer le relogement de publics particulièrement éloignés du logement. Le dispositif ARPP est une transformation du dispositif ACD pour répondre aux mêmes objectifs dans le cadre des engagements de la conférence du logement. Ces deux dispositifs s'adressent à des publics similaires.
ENJEU(X)	Les publics proposés au protocole sont des ménages suivis en AVDL, DALO ou hors DALO qui cumulent un ensemble de problématiques, à l'instar des publics relevant de l'ARPP (ex-ACD) et labellisés lors de commissions éponymes. L'accès au relogement est défini à partir de plusieurs circuits selon si le ménage obtient une labellisation ACD ou qu'il soit intégré dans le vivier du protocole.
OBJECTIF(S)	Articuler les deux dispositifs pour harmoniser les parcours de relogement des publics cibles
DESCRIPTION DE L'ACTION	Définir des objectifs en commun et développer des indicateurs permettant (1) le suivi des relogements des ménages (2) d'évaluer la cohérence et l'assimilation des bonnes pratiques à moyen terme
MODALITÉS DE RÉALISATION (organisation, moyens, financement)	Création d'un groupe de travail formé auprès de collaborateurs agissant directement dans les champs d'application des dispositifs (commissions ARPP, service en charge d'organiser les réunions protocole bailleurs) et les organismes de travailleurs sociaux. → coordonner les objectifs de répartition des deux contingents (Ville et État) et déployer une communication partagée auprès des bailleurs. → Articuler le suivi de ces deux dispositifs pour mesurer finement les caractéristiques des publics constituant les viviers ARPP/protocole AVDL LDA et les publics relogés.
PILOTE(S)	DRIHL75-SL / VILLE DE PARIS – DSOL
ÉCHÉANCIER	à mi-parcours

INDICATEUR(S) DE MOYEN	Réalisation d'un document exhaustif sur l'articulation Protocole Bailleur – LDA et ARPP avant la fin du plan Diffusion d'outils à destination des TS/des structures concernées avant la fin du plan
<i>précisions sur l'indicateur</i>	Suivi des résultats des GT (nombre de réunions, production de fiches synthétiques) et arbitrage Ville/DRIHL des propositions relatives au cadrage des périmètres. Diffusion des outils et sensibilisation des structures partenaires (bailleurs sociaux, opérateurs/travailleurs sociaux, prescripteurs dont COMED,...)
<i>producteur(s) de la donnée</i>	Ville/état/instance labellisée du PDALHPD
<i>fréquence de mise à jour</i>	annuelle
<i>échéance</i>	Au 31 décembre de l'année N
<i>décalage de production des données</i>	Au cours du 1 ^{er} trimestre de l'année N+1

INDICATEUR(S) DE SUIVI/RÉSULTAT	Améliorer le suivi des publics des dispositifs AVDL-LDA et ARPP
<i>précisions sur l'indicateur</i>	A partir des bilans annuels du protocole bailleur et ARPP, suivi de l'évolution des caractéristiques des publics pris en charge par les deux dispositifs et de leurs parcours
<i>producteur(s) de la donnée</i>	Ville/état/instance labellisée du PDALHPD
<i>fréquence de mise à jour</i>	Annuelle
<i>échéance</i>	à mi-parcours
<i>décalage de production des données</i>	Au cours du premier trimestre de l'année N+1